CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Epreuve d'admission 2^{ème} épreuve orale : mise en situation professionnelle

SUJET N°33

Durée: 45 minutes (exposé n'excédant pas 15 minutes suivi de 30 minutes d'entretien)

Thème : Le suivi de la scolarité par les parents

Dossier:

Texte 1 : Contrôle de la scolarité des enfants naturels ou légitimes par leurs parents. Circulaire N°94-149 du 13 avril 1994

Texte 2 : Le rôle et la place des parents à l'école. Circulaire. N° 2006-137 du 25 août 2006

Texte 3 : Relations École – Parents : renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires. Circulaire N° 2013-142 du 15 octobre 2013

Sources : site Eduscol Les parents à l'École :

Fonctionnement des établissements scolaires. Les parents d'élèves :

http://eduscol.education.fr/cid48222/textes-de-reference.html

Brochure : l'exercice de l'autorité parentale en milieu scolaire. Direction générale de l'enseignement scolaire, en coopération avec le médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Février 2011

Questions posées au candidat :

- Comment l'enseignante peut-elle s'assurer d'un suivi équitable de la scolarité de l'enfant par la mère et le père, notamment en cas de séparation ?
- Comment l'enseignante d'une manière générale peut-elle favoriser une bonne communication avec les parents d'élèves ?
- Pour quelles raisons une coopération active entre les familles et l'école, favorise la réussite des enfants ?